



TAF
Technique Accès Formation

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

ATTESTATION DE FORMATION TRAVAIL EN HAUTEUR

Déclaration d'activité de formation sous le N° : 24 45 03295 45 auprès du préfet de la Région Centre.

Je soussigné, Dominique BERY, agissant en qualité de Président de la société TECHNIQUE ACCES FORMATION atteste que RAPHAEL SORET de la société LIP Orléans Bat et Industrie a été évalué selon les exigences de l'évaluation des acquis de formation et Conformément aux recommandations R.430 et R.431 de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM).

•cf fiche de contrat annexée

Nom du Module : Acquérir les connaissances techniques relatives à l'utilisation des systèmes d'arrêt de chute sur site non-équipés. Savoir se sécuriser pour sa mission professionnelle.

Date et lieu de stage : du 22 juin 2026 au 22 juin 2026 à PIRES ECHAFAUDAGE - 74 rue Robert Goupil 45130 Le Bardon

Durée de stage : 7 heures (1 jour)

Validité : **fin de validité 22 juin 2029**

Nom du formateur : **Dominique BERY**

Signature :



Fait à Amilly, le 22 juin 2026

Nom de la personne attestée (stagiaire)

RAPHAEL SORET

Signature avec la mention « lu et approuvé »

Ce certificat est valable tant que le stagiaire entretient les compétences du contenu certifié. Ne pas entretenir ses aptitudes d'une manière régulière peut amener à une situation de non compétence. Entretenir ses capacités relève de la responsabilité du Stagiaire et le cas échéant, de l'employeur.

Références réglementaires : Décret 2004-924 du 11 septembre 2004 (sous section 6), Décret 93-41 du 11 janvier 1993

Observation : l'évaluation révèle plus de compétences en cours d'acquisitions que d'acquis. La validité de l'attestation n'excèdera pas un an



TRAVAIL EN HAUTEUR Réglementation travail en hauteur/Connaissances des EPI	NON ACQUIS	ACQUIS ☑	TEMPS DE FORMATION
Acquérir les connaissances relatives à la réglementation des travaux en hauteur : Citer les principes généraux Décret et articles de loi liés au T.H.		☑	7 H
Déterminer les critères de choix entre les protections collectives et individuelles.		☑	
Connaître la responsabilité de chaque intervenant/Elaborer les évaluations des risques et les plans de prévention.		☑	
Identifier les situations de facteur de chute et leur degré de dangerosité/ Evaluer et calculer le facteur de chute.		☑	
Apporter une solution pour supprimer le facteur de chute et réduire la force de choc.		☑	
Définir le tirant d'air et ses implications.		☑	
Système d'Arrêt de Chute et Maintien au Travail sur Site Urbain/Industriel			
Définir et installer un périmètre de sécurité/Baliser la zone de travail		☑	
Identifier et utiliser les différents systèmes d'arrêt de chute.		☑	
Identifier les types d'ancrages répondant à la norme EN 795 TYPE A et B.		☑	
Identifier les sangles et leur domaine d'application/ leur résistance.		☑	
Réaliser une ligne de vie sur structure métallique, Confectionner des nœuds de liaison/d'arrêt		☑	
Se déplacer en sécurité pour atteindre le poste de travail.		☑	
Les Techniques d'Équipement			
Réaliser des amarrages en têtes simples, fiables en toute sécurité (poutre Béton) :Urbain et industriel.		☑	
Approcher par le haut : identification des risques ; Choix des amarrages ; mises en sécurité de l'accès avec échelle.		☑	
Différencier les ancrages fiables et non fiables.		☑	
Technique d'Évacuation/Mise en Sécurité d'une Personne			
Évacuer vers le bas une personne en difficulté sur cordes à l'aide d'un kit d'évacuation.		☑	
Contrôler son EPI de CAT. 3 en fin de chantier.		☑	